




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23340-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.1315

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

OBJET : SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LE RAVALEMENT DES FACADES

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Danièle BRUNET, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LE RAVALEMENT DES FACADES -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Nous sommes saisis de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façades sur rue, réalisés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé de la Ville.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 8 mars 2010, il a été décidé que le système des attributions de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (alignement opposé des boulevards), modification des critères et simplification/revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m² décompté comme suit : un taux unique de 21 € par m² de façade, auquel viendra s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux.
- le changement ou la restauration des menuiseries et des ferronneries à concurrence de 15 % du montant TTC du devis accepté.

Le tableau ci-joint, présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

En conclusion, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe,
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 44 108,65 €, sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-2042-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** M. le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 9 653,00 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

**2012.1315 - SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LE RAVALEMENT DES
FACADES**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE
Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalee	Mètres	Ville (21 € le m²)	C.P.A. (7 € le m²)	S/T total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		Montant de la subvention
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
agence CGL immobilier Monsieur SANCHEZ Martial 130, avenue de Pérouse Le square Bât A 13100 Aix en Provence	26, 26 bis bd du Roi René	1298	27 258,00 €	9 086,00 €	36 344,00 €	5 489,16 €	823,37 €	37 167,37 €
agence I G C Madame VARAIGNE Bénédicte 90, avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix en Provence	9, rue Aude	81	1 701,00 €	567,00 €	2 268,00 €	11 556,47 €	1 733,47 €	4 001,47 €
agence SCI Monsieur ROELANDTS Tanguy La Plantation avenue Georges de Fabry 13540 Puyricard	9, rue des Marseillais					9 561,38 €	1 434,20 €	1 434,20 €
agence SCI Monsieur DECOMMER Sébastien 13, rue Pierre & Marie Curie 13100 Aix en Provence	9, rue des Marseillais					2 583,00 €	387,45 €	387,45 €
agence SCI Monsieur CALLENS Marc 10, route d'Auppegard	9, rue des Marseillais					4 704,44 €	705,66 €	705,66 €
Monsieur ANGBAULT François 890,, route d'Eguilles 13090 Aix en Provence	4, rue des Tanneurs					2 750,00 €	412,50 €	412,50 €
TOTAL			28 959,00 €	9 653,00 €	38 612,00 €		5 496,65 €	44 108,65 €